

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 955/Fin.

Astrida, le 2 mai 1951.

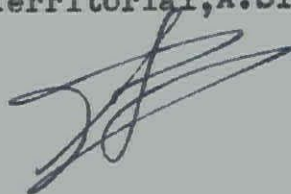
TRANSMIS à Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI, avec avis favorable, les demandes de licences Mod.G pour la vente de bière en bouteilles, introduites par Messieurs:

GULAMHUSEIN KARMALI, pour le magasin sis sur la parcelle n° 60 à Astrida.

M.B.KASSAM, pour le magasin sis sur la parcelle 67 à Astrida et géré par Mohamed Jaffer.

Astrida, le 2 mai 1951.

Pour l'Administrateur de Territoire,
Le Comptable Territorial, A. STRIJOS,



ASTRIDA



186